

LETTRE INFO JUGEMENT

LETTRE INFO JUGEMENT GRS RECAP 2018-2021

EXPLICATIONS

DA – DB – A – E

NŒUD DANS LE RUBAN

Un nœud serré qui n'altère pas le dessin du ruban n'invalide pas les mouvements (difficultés, maîtrises, risques...).

Rappel : -> nœud sans interruption de l'exercice -0.10 par juge exécution
-> nœud avec interruption de l'exercice -0.30 par juge exécution

DA & DB

ELEMENTS EFFECTUES EN DEHORS DU PRATICABLE

Les juges Da et Db ne prendront aucun mouvement en compte lorsqu'il y a sortie de gymnaste, même si celui-ci a été fait en grande partie sur le praticable. Par exemple, une reprise de DE ou d'EDR avec un pied qui sort ne sera pas comptée.

Les juges Da et Db prendront les mouvements en compte lorsqu'il y a sortie d'engin sans faute invalidante. Par exemple, un pivot avec des spirales au sol qui sortent du praticable, une combinaison de pas de danse avec un rétro qui sort seront validés par les juges Da et Db.

1

DA

S : TENTEE / REUSSIE

Une S est considérée comme réussie si aucune des fautes suivantes n'est constatée (page 29, 12.4). Elle est considérée comme tentée si une et une seule des fautes suivantes est constatée.

- La durée est inférieure à 8 secondes.
- Une altération grave dans le travail technique de base de l'engin (faute de 0.30 point ou plus par les Juges Exécution).
- Une altération grave dans le travail corporel (faute de 0.30 point ou plus par les Juges Exécution).
- Absence de relation entre le rythme et le caractère de la musique et le corps et les mouvements de l'engin.
- Sans un minimum de 2 variétés différentes de mouvement : rythme, directions ou niveau dans chaque combinaison de pas de danse.
- Absence de minimum 1 élément technique fondamental de l'engin.
- L'ensemble de la combinaison de pas est exécutée au sol.

DIFFICULTE INTERDITE

Lorsqu'une difficulté est interdite, elle est interdite dans tous l'exercice (en DC, dans une DE, effectué par une gymnaste isolée...)

PIVOT PLUSIEURS FORMES

Un pivot plusieurs formes est composé de 2 formes minimum et compte pour une difficulté. Si l'une des formes n'est pas valide, la ou les autres formes seront validées.

Exemples de calcul :

- pivot attitude 1 tour + passé 2 tours : $0.6 + (0.2 \times 2) = 1$ point.
- ~~pivot attitude 1 tour + passé 2 tours : $0.6 + (0.2 \times 2) = 0.4$ point.~~
- pivot attitude 1 tour + passé 2 tours + cosaque 1 tour : $0.6 + (0.2 \times 2) + 0.4 = 1.4$ point.
- pivot attitude 1 tour + ~~passé 2 tours~~ + cosaque 1 tour : $0.6 + (0.2 \times 2) + 0.4 = 1$ point.

SAUTS CISEAUX (13)

< Ciseaux avant 2 jambes tendues à 0.2 point : la jambe d'appel doit être au-dessus de l'horizontale et l'autre à l'horizontale minimum.

> Ciseaux arrière 2 jambes tendues à 0.2 point : la jambe d'appel doit être à l'horizontale minimum et l'autre n'a pas besoin de l'atteindre.

L Ciseaux avant 2 jambes tendues à 0.4 point : le pied d'appel doit être très haut (tout le pied doit être plus haut que la tête) et l'autre jambe doit être au-dessus de l'horizontale.

↻ Ciseaux arrière à boucle 2 jambes fléchies à 0.4 point : le pied d'appel doit être à maximum 10cm de la tête et l'autre pied doit être au-dessus de l'horizontale.

2

CRITERES DIFFICULTE D'ECHANGE

Dans le cas d'une perte d'un engin maximum, la DE sera validée, mais pas les éventuels critères de la reprise. Les critères du lancer et de l'envol peuvent être validés.

DIFFICULTES CORPORELLES

Page 15 chapitre 10.2 : Une difficulté corporelle n'est pas valable si elle est effectuée avec une grave faute technique avec l'engin (faute technique de 0.30 point ou plus). Précision : De même elle n'est pas valable si elle est effectuée avec plusieurs petites fautes techniques avec l'engin (deux fautes à 0.10 point ou plus).

DB

R : CRITERE RELANCE

Page 33 * note : Le critère pendant la reprise de l'engin après le relancer/rebond n'est pas évalué comme partie des R parce que, dans la plupart des cas, la hauteur du relancer/rebond n'est pas la même que celle du lancer initial. La reprise du relancer peut être utilisée comme partie d'une Maîtrise d'engin. Cela signifie que si l'engin est relancé à la reprise du R, et qu'il chute après, le critère « relance » ne sera pas validé dans la valeur du R. Le R sera, néanmoins, validé.

R1

Dans les catégories où les R1 sont acceptés, la rotation doit être exécutée pendant le vol de l'engin. Une rotation unique exécutée pendant un lancer **ou** une reprise comptera comme élément de maîtrise (M).

■ R

Une légère attente entre la dernière rotation et la reprise de l'engin est tolérée.

■ REPRISE SANS LES MAINS

La reprise sur le dos des mains, ainsi que la reprise avec les bras et/ou les avant-bras sont des reprises sans les mains.

■ REBONDS BALLON

Page 21, 1^{ère} case : Les 3 points sont considérés comme formes différentes.

Cela signifie qu'un petit rebond et 3 petits rebonds sont considérés comme différents même s'ils sont exécutés sur les mêmes plan, direction et niveau et avec les mêmes amplitude et partie du corps (page 18). Ces 3 points étant dans la même case, il suffit d'en réaliser un seul pour valider le groupe fondamental.

■ MOUVEMENT EN HUIT BALLON (GROUPE FONDAMENTAL)

Fait avec des mouvements circulaires du bras ; le ballon ne peut être tenu par 2 mains.

■ PERTE D'UN BOUT DE LA CORDE

La perte d'un bout de la corde (exé : -0.10) n'est pas considérée comme une chute d'engin.

■ C (VALEUR 0,10)

Il n'est pas nécessaire de faire un lancer dans une C mais il peut y avoir un lancer dans une C.

■ CC (VALEUR 0,20)

Pour valider une CC, il faut minimum 2 techniques de transmission avec ou sans lancer (roulement, roulement au sol, rebond, glissement, lancer, etc).

■ CRR

La ou le ou les gymnaste(s) effectuant l'élément dynamique de rotation sous le vol de l'engin avec perte du contrôle visuel doit passer par-dessus, par-dessous ou à travers un ou plusieurs engins et/ou partenaires, sans critère de hauteur.

■ CRRR

La ou le ou les gymnaste(s) effectuant l'élément dynamique de rotation sous le vol de l'engin avec perte du contrôle visuel doit passer dans un engin pendant son envol.

■ COLLABORATIONS EN SOUS-GROUPES

- Tou(te)s les gymnastes doivent participer dans la/les actions de collaboration, ensembles ou en sous-groupes. Par exemple, si 4 gymnastes effectuent une C[↗] et que le/la 5^{ème} effectue un élément seul(e), la collaboration n'a aucune valeur et n'est pas prise en compte dans le nombre total des collaborations obligatoires.

- Si des collaborations sont effectuées en sous-groupe, c'est la valeur de la collaboration la plus faible qui est retenue. Par exemple : 2 gymnastes effectuent une C pendant que les 3 autres effectuent une CRR2, la valeur retenue est 0,1.
- Cas particulier de collaboration avec rotation : il faut cumuler le nombre total de gymnaste effectuant l'élément dynamique de rotation.
 - Si 2 CR sont effectuées en sous-groupes, la valeur retenue est 0,3 puisqu'un(e) gymnaste ou plus de chaque sous-groupe effectue un élément dynamique de rotation.
 - Si 2 CRR sont effectuées en sous-groupes, la valeur retenue est 0,4 puisqu'un(e) gymnaste ou plus de chaque sous-groupe effectue un élément dynamique de rotation.
 - Si un sous-groupe effectue une CR et l'autre sous-groupe une CRR, la valeur retenue est 0,3 car la CRR est déclassée en CR.

SAUTILLE EN ARRIERE

Un sautillé en arrière avec passage par-dessus ou à travers l'engin est considéré comme en dehors du champ visuel.

PASSAGE DANS LA CORDE AVEC DES SAUTILLES EN SERIES (MIN. 3)

La série est dans la définition de ce groupe technique, on ne peut donc pas ajouter le critère « série » en Db.

REPRISE CORDE (GF)

Pour valider le critère du groupe fondamental « reprise de la corde avec chaque extrémité dans chaque main » celui-ci doit provenir d'un lancer moyen ou grand.

PLUSIEURS BASES SONT POSSIBLES

Chaque base et chaque critère valent 0.10 point. Il faut au minimum une base et un critère pour valider des points en Db.

CRITERES DES COLLABORATIONS

Seule la valeur des CR et des CRR varient selon le nombre de gymnaste exécutant l'action principale. Quel que soit le nombre de gymnaste exécutant des $C \nearrow$ et $C \searrow$ la valeur ne change pas.

De même, les critères supplémentaires sans l'aide des mains et en dehors du champ visuel ne tiennent pas compte du nombre de gymnaste les réalisant.

BOOMERANG DU RUBAN SUR LE SOL

Un léger temps d'arrêt est toléré avant la reprise.

RAPPEL : MOUVEMENT TECHNIQUE DIFFERENT

Les éléments techniques sont considérés comme différents s'ils sont exécutés sur différents plans OU dans différentes directions OU sur différents niveaux OU avec une amplitude différente OU sur différentes parties du corps.

Exemple : un équilibre instable du ballon sur la main avec le bras tendu au-dessus de la tête est différent d'un équilibre instable du ballon sur la main avec le bras tendu devant.

MAITRISES

Page 35 chapitre 14.2.2 : Une maîtrise n'est pas valable en cas d'une altération grave de la technique de base de l'engin (faute technique de 0.30 ou plus). Précision : De même elle n'est pas valable si elle est effectuée avec plusieurs petites fautes techniques avec l'engin (deux fautes à 0.10 point ou plus).

EXECUTION

STATISME ENGIN (RAPPEL)

Page 28, 11.5. ENGIN STATIQUE

- L'engin doit être en mouvement ou en position d'équilibre instable, pas seulement posé/coincé pour une longue période.
- L'engin statique est un engin tenu/coincé ou abandonné sur le sol pendant une longue période:
 - L'engin est tenu fermement avec une ou deux mains et/ou par une partie du corps ou plus (pas en position instable) ou abandonné sur le sol.
 - « Pendant une longue période » signifie être tenu pour plus de 4 secondes **ou** pendant plus d'un élément corporel (par ex : élément préparatoire à la difficulté et la difficulté elle-même).

STATISME GYMNASTE

Statisme gymnaste pendant 4 secondes **ou** lorsqu'il ou elle n'est pas en contact avec l'engin (par ex : lancers, roulement au sol...).

Le mouvement du bras nécessaire au lancer, ou au rouler ou à la reprise ne compte pas comme mouvement corporel.

PRE-ACROBATIE

Page 34, 13.4.4. Tous les groupes d'éléments pré-acrobatiques autorisés et les éléments non-considerés comme éléments acrobatiques peuvent faire partie de l'exercice à condition qu'ils soient réalisés en liaison avec un élément technique de l'engin sans arrêt dans la position à l'exception d'une courte pause de manière à pouvoir reprendre l'engin durant l'élément.

 Il ne faut pas confondre la technique d'élément pré-acrobatique non autorisé (engin ni en équilibre instable ni en mouvement pendant toute la durée de l'élément pré-acrobatique) et statisme engin (engin ni en équilibre instable ni en mouvement pendant plus d'un élément corporel ou 4 secondes). Ces 2 pénalités sont cumulables.

 Toutefois, **une** massue sans mouvement pendant les rotations dans un R est tolérée.

REPRISE DU CERCEAU SUR AVANT-BRAS

Si cette reprise est clairement volontaire, il n'y a pas de pénalité en exécution.

REPRISE INCORRECTE AVEC L'AIDE D'UNE MAIN

Une reprise du ballon à deux mains est considérée comme incorrecte sauf si elle se fait en dehors du champ visuel.

FORFAIT 1 POINT

Lorsqu'est noté : « (chaque fois, jusqu'à 1.00 point au maximum) », cela signifie par type de faute et non par case. Par exemple à la corde, il peut y avoir 1 point pour amplitude incorrecte + 1 point pour forme incorrecte + 1 point pour plan incorrect + 1 point pour corde pas tenue par les bouts ; soit un total de 4 points maximums.

DUREE DU JUGEMENT

juge	Evaluation	
	à partir de	Jusque
Da	1er mouvement du ou de la premier(e) gymnaste.	fin de la musique.
Db	1er mouvement du ou de la premier(e) gymnaste.	fin de la musique.
Exécution	1er mouvement du ou de la premier(e) gymnaste.	dernier mouvement du ou de la premier(e) gymnaste.
Artistique	début de la musique.	fin de la musique.
JC	entrée dans la zone de compétition.	Sortie de la zone de compétition.
Juge chrono	1er mouvement du ou de la premier(e) gymnaste. (max 4" après le début de la musique)	Fin de la musique.
juge de ligne	début de la musique.	dernier mouvement du ou de la premier(e) gymnaste.

6

ERRATA

DA

EQUILIBRE FOUETTE

Page 45, 16.1.12 : Il faut une rotation de minimum 180° au total. Il n'y a pas de minimum de degré de rotation entre chaque forme (2 formes peuvent être dans la même direction).

Page 49, ligne 21 : Dans la case à 0.6, cuisse (à la place de jambe) à l'horizontale pour minimum 2 formes.

ARABESQUE GRAND ECART

Page 47, ligne 8 à 1 point : les 2 formes doivent être séparées par un trait et sont donc, considérées comme différentes.

PIVOT FOUETTE

Page 54, 17.1.8 dernière flèche : Il faut doubler les valeurs de l'exemple : $0.4+0.2+0.2=0.8$

EQUILIBRE DYNAMIQUE SUR LES GENOUX

Page 49, ligne 22 : ajouter dans la case à 0.2 point :  

Flexion du tronc en arrière. Les jambes peuvent être légèrement écartées (maximum largeur des épaules). Les hanches doivent être au-dessus des genoux. Il doit y avoir une participation complète du buste.

ENSEMBLE

Page 74 : ajouter : note pour le critère rotation dans les DE :

La même rotation (élément pré-acrobatique, chaîné, etc.) peut être exécutée soit de manière isolée soit dans une série et peut être utilisée une fois dans une **DE**. La répétition de n'importe quelle de ces rotations (isolée ou en série) dans un autre **DE** l'invalide. On entend par "même rotation" une rotation exécutée de manière identique. Cette même rotation pourra être répétée dans un **R** ou une **C** et dans des éléments de liaison, S...

Exemples :

o Une roue effectuée à une main est différente d'une roue effectuée à 2 mains.

o Une souplesse avant avec départ au sol est différente d'une souplesse avant départ debout même si la réception est identique.

COMBINAISON DE PAS DE DANSE

Page 29 et 78 : retirer le critère « modalité ».

TOLERANCES FIG

Les tolérances FIG indiquées dans les tableaux pages 43, 50, 51, 52 et 59 ne sont plus valables. Barrez ces tableaux.

Les tolérances FSCF 140° des niveaux 2, 3 et 4 sont toujours valables.

La tolérance FSCF de 10cm pour les difficultés à boucle est toujours valable.

7

EQUILIBRE ET PIVOT « PENCHE »

Pour les niveaux avec un écart de 140°, le tronc à l'horizontale n'est pas exigé pour l'équilibre n°7 Grand écart avec et tronc de côté à l'horizontale ou en dessous et le pivot n°9 Grand écart de côté avec aide, tronc à l'horizontale. Cependant il est exigé que le bras qui tient la jambe soit tendu et le tronc le plus à l'horizontale possible.

DB

ENSEMBLE

Page 79 : remplacer le point 27.6 par : La même rotation (élément pré-acrobatique, chaîné, etc.) peut être exécutée soit de manière isolée soit dans une série et peut être utilisée une fois dans un **R** ou dans une **C**. La répétition de n'importe quelle de ces rotations (isolée ou en série) dans un autre **R** ou une autre **C** l'invalide. On entend par "même rotation" une rotation exécutée de manière identique. Cette même rotation pourra être répétée dans une DE et dans des éléments de liaison, S...

Exemples :

o Une roue effectuée à une main est différente d'une roue effectuée à 2 mains.

o Une souplesse avant avec départ au sol est différente d'une souplesse avant départ debout même si la réception est identique.

■ LANCER OBLIQUE

Page 36 : Les lancers obliques comptent pour le cerceau, les massues et la corde (et non le ballon).

■ EXECUTION

■ ENGIN INUTILISABLE

Page 68 : supprimer la faute à 0.7 point pour engin inutilisable.

■ ROTATIONS

Page 92 : dans la case à 0.3 point, il faut lire sautillé(s) **avec** déplacement.

■ BALLON GRIFFE

Page 70 et 94 : Ajouter ballon griffé dans « maniement incorrect » au ballon.

■ ARTISTIQUE

■ EXPRESSION DU VISAGE

Pénalité à 1 point : Expression du visage inexistante **ou figée** dans l'exercice en entier.

■ CHANGEMENTS DYNAMIQUES

Ajouter dans le tableau individuel page 63 du code : Absence totale de changement dynamique -1 point.

■ GLOSSAIRE

Dans le code page 96 : remplacer dans la définition de la rotation à la corde « seule une série de 3 rotations minimum » par « une rotation ».